

ants, les moustaches grises des luttes d'antan.

“ Pensez-vous que nous ayons un chef ? ” répète la fougueuse jeunesse, dont l'ardeur, toujours au service des nobles causes, ne demande qu'à être utilisée pour la conquête de nos libertés.

“ Pas de chef ! ” chanteraient en chœur comme dans le *Petit-Duc*, tous les bons libéraux, si la position n'était pas tellement critique devant la tâche qui nous attend.

Et pourtant, jamais parti n'eut aussi vivement besoin d'une tête dirigeante, d'un commandement énergique et d'une direction assurée.

Ils calomnient le parti libéral, ceux qui, pour excuser leur faiblesse affirment qu'il est indiscipliné, qu'il ne sait pas obéir.

C'est le contraire qui est la vérité.

Le parti libéral ne vit que par une essence de doctrines qui sont sa raison d'être, et ces doctrines, dont le triomphe lui est cher, ne peuvent trouver une expression qui atteigne l'esprit du peuple que par la bouche d'un homme.

Le parti libéral doit parler au peuple avant qu'on lui demande d'agir.

La doctrine libérale pénètre par l'esprit avant de se traduire par des actes.

On peut nous appeler des doctrinaires.

Qu'importe, le nom nous plaît, d'autant plus qu'il nous permet une petite digression.

Le bouillant évêque Laffèche, qui passe pourtant pour un lettré, a lancé ce mot dans notre politique courante, en l'appliquant à M. Laurier ; il le lui a lancé comme une provocation, nous dirions comme une insulte, s'il n'était convenu que les évêques n'insultent jamais personne.

Mais sait-il, ce bon évêque, que le mot

doctrinaire a un sens diamétralement opposé à celui qu'il lui a donné.

Mgr Laffèche qualifia M. Laurier de doctrinaire pour condamner ses maximes libérales.

Mais, un doctrinaire c'est tout le contraire, et pour que M. Laffèche n'en ignore et ne tienne pas en suspicion nos sources de renseignements, nous lui citerons le Dictionnaire de Mgr Guérin, au mot *doctrinaire*.

*Politique.*—Les élections de 1815 s'étaient faites sur la réaction violente qui suivit les Cent Jours. Louis XVIII, lui-même, fut effrayé des tendances rétrogrades de la *Chambre Introuvable*. Le Duc de Richelieu, appelé à former un ministère, choisit pour principaux collaborateurs, Decazes, le duc de Feltre, Corvetto, Barbé, Marbois qui avaient pris part aux affaires sous l'Empire et même sous la Révolution. Le roi et ses ministres devinrent alors les chefs du parti royaliste libéral, ce qui amena une violente rupture entre la majorité de la Chambre et le gouvernement. On vit alors les deux partis adopter des positions de combat absolument opposées à leurs véritables principes. MM. de la Bourdonnais, de Villèle et Corbières soutinrent les libertés du gouvernement parlementaire et opposèrent la prérogative des chambres à la prérogative royale. M. de Vitrolles établissait hardiment que, dans le gouvernement représentatif, l'opinion publique est souveraine ; que les ministres doivent être pris dans la majorité du Parlement et qu'ils sont responsables devant lui. D'un autre côté, les chefs du parti royaliste libéral se virent réduits à soutenir les doctrines diamétralement opposées. Royer-Collard alla jusqu'à prétendre qu'en France, contrairement à ce qui se passait en Angleterre, le gouvernement tout entier était entre les mains du Roi qui n'avait besoin du concours des chambres que pour le budget et pour les lois nouvelles. C'est à cette occasion que le petit *Nain Jaune*, journal satirique de Cauchois-Lemome, réfugié à Bruxelles parla “ du Père Royer-Collard de la Doctrine Chrétienne ”, faisant allusion aux Frères de la Doctrine Chrétienne, chez qui Royer-Collard avait fait ses études. Le mot fit fortune et on appela *Doctrinaires* un petit groupe de personnes qui, comme Guizot, s'étaient ralliées à l'opinion du politique philosophe. Le nom survécut aux circonstances. En 1830 on l'appliqua à ceux qui s'appuyaient sur le prin-